


 Actuel

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant fête son 30^e anniversaire

Le 20 novembre 1989, l'ONU établissait la Convention relative aux droits de l'enfant, que la Suisse ratifiera huit ans plus tard. Où en est sa mise en œuvre aujourd'hui ?

Texte : Barbare Heuberger, journaliste indépendante

Plusieurs dizaines d'années furent nécessaires pour passer des prémices du mouvement en faveur des droits des enfants à la ratification de la Convention de l'ONU. *La Déclaration des droits de l'homme*, rédigée suite à la Révolution française, permit d'attirer l'attention sur les conditions de vie des enfants, même si ces derniers n'y étaient pas explicitement mentionnés.

Les pionnières et les pionniers

Eglantyne Jebb (1876-1928), activiste britannique pour les droits des enfants et fondatrice de l'organisation caritative *Save the Children*, élabora la Déclaration de Genève sur les Droits de l'enfant après avoir été témoin de l'horreur durant la Première Guerre mondiale et de la nécessité de protéger les enfants en particulier. A Genève, devant la Société des Nations (l'ancêtre de l'ONU) créée en 1920, elle introduit la Déclaration comme suit : « Nous devrions revendiquer certains droits en faveur des enfants et œuvrer à la reconnaissance universelle de ces droits. » Quatre ans plus tard, la Société des

jeunes, qui alla jusqu'à mourir en accompagnant les enfants déportés de son orphelinat de Varsovie au camp de concentration de Treblinka.

En 1945, l'ONU, fondée trois ans plus tôt, ajoute à sa *Déclaration universelle des droits de l'homme* un article dédié à la protection de l'enfance. Le 20 novembre 1959, elle adopte la Déclaration des Droits de l'enfant, basée sur les éléments centraux de la Déclaration de Genève. 20 ans plus tard, la Pologne présente les ébauches d'une convention pour les droits de l'enfant, qui sera adoptée le 20 novembre 1989 sous le nom de *Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant*. Depuis lors, 196 Etats ont ratifié la Convention : parmi les Etats membres de l'ONU, seuls les Etats-Unis ne l'ont pas signée.

En Suisse, la procédure de consultation de la Convention s'ouvre en 1993. Elle est ensuite mise de côté pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'Amnesty International et Unicef l'introduisent à nouveau dans les débats politiques. La Suisse finit par signer la Convention en 1997.

De la théorie à la pratique

La Convention définit les enfants en tant qu'êtres humains qui n'ont pas encore 18 ans. Elle jette les bases des droits des enfants en termes de protection, de développement et de participation. Le respect de la Convention est assuré par le *Comité des droits de l'enfant* qui contrôle et évalue les rapports présentés par les Etats parties et émet des recommandations.

En Suisse, le *Réseau suisse des droits de l'enfant*, une association regroupant 50 organisations, lutte pour la reconnaissance et le respect de la Convention. Le 1^{er} juillet 2019, le Réseau a transmis sa liste des préoccupations les plus urgentes au *Comité des droits de l'enfant* : « Plus de 20 ans après l'adhésion de la Suisse à la Convention des droits de l'enfant, de nombreuses lacunes subsistent dans sa mise en œuvre », écrit-il dans sa publication du 1^{er} juillet 2019. « Il s'agit de la protec-

« Nous devrions revendiquer certains droits en faveur des enfants et œuvrer à la reconnaissance universelle de ces droits. »

Eglantyne Jebb, discours à la Société des Nations en 1920

Nations entérine la Déclaration. Sous le nom de *Déclaration de Genève*, elle pose les bases du respect de l'identité et de la dignité de l'enfant. Elle s'inspire également du travail du médecin et pédagogue polonais Janusz Korczak (1878-1942), réputé pour son dévouement indéfectible en faveur des plus



tion face à la violence, détention administrative d'enfants, droits des enfants placés dans des foyers ou des familles d'accueil, droit à une éducation inclusive pour des enfants en situation de handicap ou encore droits des enfants issus de la migration. Dans ces domaines comme dans de nombreux autres, la Suisse a encore certains progrès à accomplir.» Avec cette liste, le Réseau a déclenché le processus pour le 3^e rapport étatique de la Suisse.

De plus, le *Réseau suisse des droits de l'enfant* a rédigé pour la première fois un rapport du point de vue des enfants et des adolescent•e•s. Il est le résultat d'un projet-pilote élaboré en coopération avec cinq organisations pour les enfants et les adolescent•e•s. Des écoliers, des écolières, des participant•e•s à la *Conférence des enfants*, de la *Session fédérale des jeunes* et du *Parlement des jeunes* du canton de Zurich y ont également contribué. Au cours d'ateliers, ils ont pu formuler leurs attentes vis-à-vis de la Convention: « Il est clairement ressorti des discussions

que les enfants et les adolescent•e•s veulent avoir davantage voix au chapitre pour toutes les questions qui les concernent », écrit le Réseau, qui mentionne également les demandes réitérées des participant•e•s pour une éducation sans violence et un traitement égalitaire de tous les enfants peu importe leur origine, leur ethnicité, leur religion ou leur invalidité. La liste des souhaits est longue et prouve que si on leur donne l'occasion de s'exprimer, les enfants et les adolescent•e•s ont une vision réaliste de ce qui constitue une existence digne.

Application difficile en Suisse

La Suisse a encore un long chemin à parcourir. Bien que des efforts intenses soient fournis pour appliquer la Convention des droits de l'enfant au niveau communal, cantonal et fédéral, certains aspects de la Convention sont encore peu considérés. De fait, plusieurs motions ont été déposées au Conseil national pour consacrer le droit de l'enfant à recevoir une éducation non



violente dans le Code civil (CC) et ce, malgré le fait qu'une telle loi correspond à une recommandation de la commission compétente de l'ONU. Une autre opportunité se présente au Conseil national: la Conseillère nationale valaisanne Géraldine Marchand-Balet (PDC) a déposé une nouvelle motion en juin 2018 en faveur d'une loi qui interdirait toute punition corporelle, toute violence psychologique ou tout traitement dégradant. Les pays voisins ont prouvé l'efficacité d'une telle motion: en Allemagne par exemple, le taux de violence a considérablement baissé depuis l'introduction d'une loi similaire.

Pour Philip Jaffé, directeur du *Centre interculturel en droits de l'enfant* de l'Université de Genève et représentant de la Suisse au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, la situation est sans équivoque: « La Suisse aime ses enfants. De plus, nous sommes un pays riche. Nous devrions donc montrer l'exemple aux autres pays en mettant la priorité sur les droits des enfants. » •

Brèves

Améliorer la protection des personnes requérantes d'asile LGBTQI

Dans de nombreux pays, les personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne correspond pas aux attentes sociales subissent des discriminations, voire des persécutions. Selon l'*Organisation suisse d'aide aux réfugiés* (OSAR), en Suisse, la pratique relative au traitement des personnes requérantes d'asile LGBTQI apparaît insatisfaisante, compte tenu de leur vulnérabilité. C'est pourquoi, afin d'améliorer la protection des droits de ce groupe de personnes, l'OSAR a élaboré un guide à l'intention des conseillers et des représentants juridiques. Celui-ci recommande la prise en compte de principes particuliers dans l'examen des demandes d'asile, ainsi qu'en matière d'accueil et d'hébergement des personnes LGBTQI.

● osar.ch

La voix des proches aidant-e-s

L'ancienne *Communauté nationale d'intérêts en faveur des proches aidants* s'est constituée en association faîtière de défense de leurs intérêts au niveau national portant désormais le nom de *Communauté d'intérêts Proches aidants* (CIPA). Pour défendre les intérêts de près de 2 millions de personnes concernées au niveau national, la nouvelle structure regroupe une vingtaine d'associations et ligues de santé et entend atteindre un positionnement fort sur ce thème très actuel sur l'agenda politique. 1,9 million de personnes en Suisse soutiennent, aident et accompagnent un enfant ou un adulte chaque jour, soit 35% de la population résidente permanente de 15 à 64 ans.

● redcross.ch

Succès de la résistance contre l'allongement du temps de travail

La résistance manifestée par l'*Alliance contre le stress et le travail gratis* porte enfin ses fruits: la loi sur le travail (LTr) ne sera pas vidée de sa substance. Le Conseil des États a en effet renoncé à supprimer pour une grande part des salarié-e-s l'obligation d'enregistrer le temps de travail. Un outil central, qui protège ces derniers du travail gratis et des durées de travail excessives, est donc maintenu. Mais ce premier pas ne suffit toutefois de loin pas aux yeux de l'Alliance des syndicats, des médecins du travail et des médecins assistant-e-s. Maintenant, le Conseil des États et la Commission de l'économie et des redevances devront aussi abandonner les projets de prolongation de la durée hebdomadaire du travail et d'assouplissement encore plus poussé de l'interdiction du travail dominical. À l'heure où des études constatent une hausse constante du stress dans le monde du travail et où toujours plus de personnes sont victimes d'épuisement professionnel, il s'agit d'accroître la protection des travailleurs et travailleuses, et non de la diminuer.

Alliance contre le stress et le travail gratis

Internements administratifs

Les résultats de l'étude menée par la Commission indépendante d'experts (CIE) sur les internements administratifs en Suisse sont disponibles. Au 20^e siècle, les autorités ont enfermé sans procès et sans lien avec un délit au moins 60 000 personnes dans pas moins de 648 institutions. Les personnes visées avaient en commun leur position en marge de la société et leur stigmatisation par les autorités, qui les considéraient comme « déviantes » par rapport aux normes qu'elles défendaient. La CIE transmet ses recommandations au Conseil fédéral. Elle conseille de poursuivre, par de nouvelles mesures, le processus de réhabilitation qui a été initié. D'une part, elle recommande l'apport de soutiens financiers aux personnes concernées pour améliorer leurs conditions de vie précaires. D'autre part, elle propose la fondation d'une « Maison de l'autre Suisse ». Ce lieu doit servir d'espace d'échange et de soutien pour les personnes concernées et réunir, sous un même toit, différentes mesures concrètes de réhabilitation.

www.uek-administrative-versorgungen.ch